

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept

Le seize octobre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au gymnase intercommunal d'Amancey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre

N° 160/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 9 octobre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 23 octobre 2017,

Objet de la délibération :

**Finances / Décision
modificative n°2/2017 : budget
annexe "Maison de santé"**

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 75
- Absents : 24
 - Dont suppléés : 2
 - Dont représentés : 5
 - Excusés : 4
 - Non excusés : 13
- Votants : 82

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Mme Bertin Nathalie à M. Prost Jean-Paul, Mme Calvi Virginie à M. Gérard Chabod, Mme Petitet Marie-Jeanne à M. Pernin Daniel, M. Faivre-Pierret à M. Groshenry Maxime., M. Bonnefoy Frédéric à M. Laithier Didier

Suppléé(e)s M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe,

Excusé(e) Ms. Nicolet Jean-Paul, Sage Jean-Luc, Chatelain Claude & Danguy Alain

Absent(e)s Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse, Ragot Maryvonne & Magneron Monique, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Pogliano Jean-Louis, Laporte Jean, Petetin Yves, Bole Joel, Paul Jacques & Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Philippe Marechal, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Prost, Vice-Président rappelle au conseil la décision modificative N° 1 du 26/06/17 visée le 13/07/2017 impactant le budget annexe "Maison de Santé" et informe que le tableau comportait l'erreur suivante à savoir les crédits de 3 000 € ajustés en recettes de fonctionnement devaient être augmentés et non diminués :

Ouverture de crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6226-020 : Honoraires	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : charges à caractère général	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7552-20 : Déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €
Total Général		3 000.00 €		-3 000.00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20171016-160-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2017



Il convient donc de procéder au nouvel ajustement, à savoir 6 000 € (3 000 € pour rectifier l'erreur et 3 000 € pour l'augmentation de crédits souhaitée) :

Ouverture de crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-7552-20 : Déficit du budget annexe à caractère administratif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
Total R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
Total Général		0.00 €		6 000.00 €

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la décision modificative n° 2/2017 du budget annexe Maison de Santé telle que détaillée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le 16.10.17
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président


Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20171016-160-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2017

